



100000
ENTREPRENEURS

**En 2022, contribuez à sensibiliser 100 000 jeunes
en nous versant votre taxe d'apprentissage !**

Les conditions de versement de la taxe d'apprentissage :

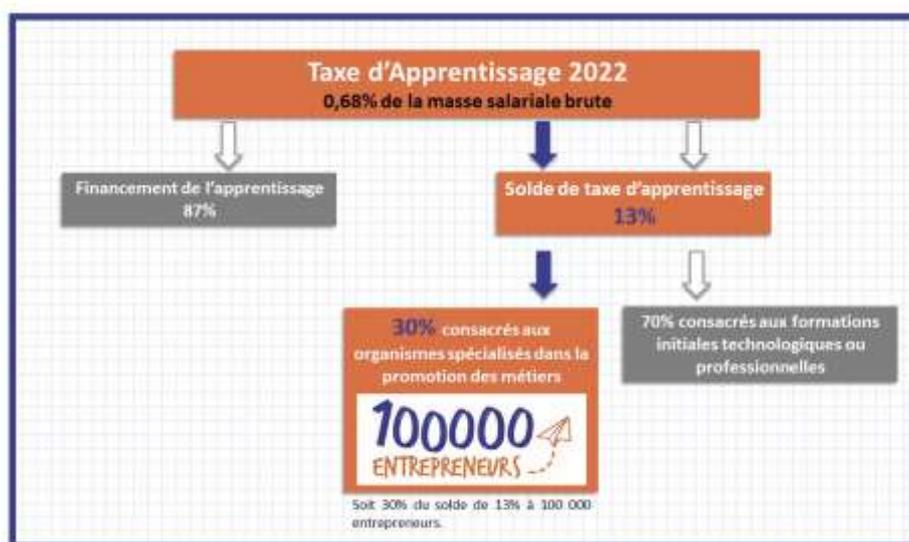
NOUVEAU Comment faire ? Vous nous ferez directement le versement [par virement](#) ou par chèque à l'ordre de 100 000 entrepreneurs, sans passer par votre OPCO, nous vous ferons un reçu à réception. Indiquez bien qu'il s'agit d'un versement au titre de la Taxe d'apprentissage*.



Quand ? Du 1^{er} janvier au 31 mai 2022.



Combien ? Vous pouvez nous verser **30% du solde de la taxe de votre entreprise (13%)**.



—> Merci de transmettre ces modalités au service concerné dans votre entreprise.

Pour toutes questions : maud.pretot@100000entrepreneurs.com et 06.22.40.36.96

Pourquoi nous soutenir ?

Vous permettrez d'apporter **un programme gratuit et efficace aux enseignants** pour promouvoir le monde professionnel auprès des jeunes. **100 000 entrepreneurs** est une association d'intérêt général qui organise des témoignages de professionnels auprès des jeunes de 13 à 25 ans pour transmettre l'esprit d'entreprendre dans toute la France métropolitaine et d'Outre-mer.

Nos 3 enjeux :

- **Favoriser l'égalité des chances et des territoires pour chaque jeune** : près de 40 % des interventions se font à destination des jeunes issus des quartiers prioritaires ou isolés. L'association, partenaire du Paqte, est à l'initiative du Mois de l'entrepreneuriat dans les quartiers.
<https://www.100000entrepreneurs.com/wp-content/uploads/2021/08/bilan-mois-quartiers-2020-2021-.pdf>
- **Promouvoir auprès des jeunes l'entrepreneuriat et des métiers portés par des femmes** : l'association est à l'initiative des *Semaines de sensibilisation Femmes & Entrepreneuriat*. Depuis 2013, plus de 4200 femmes à travers cette action ont partagé leur expérience auprès de 100 000 jeunes.
<https://www.100000entrepreneurs.com/wp-content/uploads/2021/06/bilan-sef-2021-3-.pdf>
- **Préparer les jeunes au monde de demain** : l'association multiplie les interventions de professionnels autour des métiers et donc des compétences de demain (transition énergétique, numérique, tech IA, économie circulaire, environnement, etc.) afin de les préparer aux transformations technologiques, environnementales et sociétales.

Et demain?

Notre PROJET de changement d'échelle est de sensibiliser l'ensemble d'une génération à l'esprit d'entreprendre soit **650 000 jeunes par an**.

Pour rappel, nos chiffres clés :

- Plus **d'un demi-million de jeunes sensibilisés** depuis 2007
- Notre bilan d'activité 2020-2021 : <https://online.fliphtml5.com/xjnwb/qyyv/#p=1>
- Un réseau de plus de 11 000 entrepreneurs et de 8 000 enseignants

Merci d'avance pour votre soutien !

Pour faire le virement de votre taxe directement à l'association 100 000 entrepreneurs :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

IBAN : FR76 3000 4028 9000 0113 1977 453
Domiciliation PARIS-CENTRE AFF (02890)
66 Av. du Maine, 75014 Paris

BIC : BNPAFRPPXXX
Titulaire du compte : 100 000 entrepreneurs
La Filature – Bât 5, 32 Rue du Faubourg Poissonnière 75010 Paris

* article 37 de la loi n.2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et art 1 du Décret n.2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage. 100 000 entrepreneurs est habilitée à recevoir la taxe d'apprentissage en vertu d'un arrêté ministériel fixant la liste nationale des organismes habilités à percevoir des financements de la taxe d'apprentissage.